

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 D 00718

Numéro SIREN : 529 640 278

Nom ou dénomination : SEQUOIAS IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2023 sous le numéro de dépôt 6368

E 36-8



*certifié
conforme à
l'original*
GVGM
5, rue du Fuyant - BP 70023
42311 ROANNE CEDEX
☎ 04.77.44.75.75
SIRET: 505 338 781 00027 / APE 6920Z
*N. Carrière
Commissaire aux comptes*

SEQUOIAS IMMOBILIER

Siège social : 1231 Avenue de Chambéry – 73190 CHALLES LES EAUX
Société Civile au capital de 15 000 euros
529 640 278 RCS CHAMBERY

Rapport du commissaire à la transformation et du
commissaire aux comptes sur la transformation de la
société civile SEQUOIAS IMMOBILIER,
en société par actions simplifiée

**Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux
comptes sur la transformation de la Société Civile SEQUIAS
IMMOBILIER, en société par actions simplifiée**

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du code de commerce par décision des associés en date du 18 juillet 2023, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Enfin, nous n'avons pas décelé d'avantages particuliers consentis au profit des associés ou de tiers.

Fait à Roanne, le 18 juillet 2023

GVGM
Commissaire aux comptes et
commissaire à la transformation
Nicolas SOUBAGNE

Signé électroniquement le 18/07/2023 par
Nicolas Soubagne

